MAISONS-LAFFITTE

Cité du Cheval

PARTICIPEZ AU PRIX DU RAVALEMENT DE MAISONS-LAFFITTE

Préservons ensemble le patrimoine architectural de notre Ville et son cadre de vie exceptionnel !

Les anciennes portes de l'Entrée du Parc

Passage Reignat - Eglise Saint-Nicolas

Le Château de Maisons, construit entre 1634 et 1646 par François Mansart, chef d'oeuvre de l'architecture française qui préfigure Versailles.

Logements Rond Sévigné

Courses sur l'hippodrome de Maisons-Laffitte

Depuis 2016, la Ville de Maisons-Laffitte organise un Prix du Ravalement afin de sensibiliser les Mansonniens à leur patrimoine architectural et aux techniques permettant de le mettre en valeur.

Maisons-Laffitte souhaite préserver son patrimoine architectural à travers des actions de valorisation urbaine, dont fait partie le Prix du Ravalement. Mais elle désire également récompenser les particuliers et les maîtres d'œuvre et/ou entrepreneurs œuvrant pour la conservation et l'amélioration du cadre de vie privilégié qu'est celui de Maisons-Laffitte.

LA PARTICIPATION

Qui ? Seuls les dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation (Déclaration préalable ou Permis de construire selon la nature des travaux) auprès des Services de l'Urbanisme de la Ville sont acceptés.

Comment ? La participation au Prix du ravalement se fait sur la base du volontariat.
Lorsque la demande de ravalement déposée est acceptée, le demandeur se voit remettre un formulaire à retourner avant une certaine date limite, accompagné de divers documents à fournir.

Quels types de travaux ? Les travaux de nettoyage et de peinture, de remise en état ou mise en valeur des menuiseries, ferronneries et éléments de décors, les travaux nécessitant des démolitions et reconstructions (à l'identique ou non).
Le « Prix du ravalement » se veut un moyen de récompenser les particuliers ou professionnels mettant en valeur leur patrimoine de quelque manière que ce soit à travers le ravalement d'un immeuble.

LES CATÉGORIES RÉCOMPENSÉES

♦ Le prix Insertion urbaine
♦ Le prix Performance énergétique qui encourage les démarches de développement durable
♦ Le prix Rénovation du bâti ancien, pour les constructions d'avant et après-guerre
♦ Le prix Devanture commerciale
♦ Le Prix du Jury qui récompense une réalisation hors-cadre ou coup de cœur.

LE JURY

- M. le Maire de Maisons-Laffitte
- Certains élus municipaux
- L'Architecte des Bâtiments de France
- Les architectes, entrepreneurs, syndics et fournisseurs (non impliqués dans les projets présentés)

Après l'étude des dossiers de candidature et une première appréciation des ravalements en lice, le jury se rend en visite sur place.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- L'intégration du projet dans son environnement
- La prise en compte de l'Histoire du bâtiment
- L'animation de la façade et le respect des éléments de décor
- Les techniques de mise en œuvre
- La qualité des matériaux utilisés
- Le déroulement du chantier dans le respect du confort des habitants voisins.

LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

L'annonce des résultats se fait lors d'une cérémonie de remise des Prix, qui se tient à la Mairie de Maisons-Laffitte, en présence des membres du jury, des participants et d'invités exceptionnels. Les récompenses se composent :
- d'un prix honorifique, sous forme de diplôme,
- d'une publication de la réalisation dans le mensuel de la Ville Vivre à Maisons-Laffitte et dans le Courrier des Yvelines.

CONTACTEZ-NOUS :

Par courrier : Mairie de Maisons-Laffitte
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain
48 avenue Longueil 78605 Maisons-Laffitte cedex
Par mail : urbanisme@maisonslaffitte.fr - Tél : 01.34.93.12.60 - Fax : 01.34.93.12.77